

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DU BOULAY MORIN

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 juin 2014

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 05 juin 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des délibérations sous la présidence de **Monsieur Moïse EUDIER, Maire**.

Etaient présents : Mmes BOSCHER Christine, BROUXEL Micheline, DUBUISSON Magali, AUBRIET Denise, Mrs EUDIER Moïse, AUGER Samuel, EUDIER Alain, PROVOT Sébastien, RIGAL-ROY Olivier, ROUSSEL Dominique, VADCARD Francis.

Etaient excusés : Mme HEROULT Alexandra, MINCKWITZ Pascale, M. BENTLEY Frédéric, M. BRENNETOT Benoît,
M. BENTLEY Frédéric a donné procuration à Mr EUDIER Moïse

Madame **BROUXEL Micheline** a été élue secrétaire.

Recouvrement de créances impayées : Autorisation permanente d'engager des poursuites donnée au comptable

VU :

- Le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1617-54,
- Le décret 2009-125 du 3 février 2009, relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux,
- L'avis favorable de M. le Trésorier Principal Municipal,

CONSIDERANT :

- Que l'autorisation permanente et générale de poursuites n'a pas pour conséquence de priver la collectivité de son pouvoir de surveillance en matière de poursuites, mais contribue à les rendre plus rapides donc plus efficaces.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- décide d'octroyer une autorisation permanente de poursuite au comptable quelle que soit la nature de la créance et la nature des poursuites.

Election des membres de la commission d'appel d'offres
Annule et remplace la délibération du 29 mars 2014 (2014/26)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'élection de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants afin de constituer une commission d'appel d'offres.

Le Conseil Municipal a donc élu

Membres titulaires

- 1) Mme HEROULT Alexandra
- 2) Mr ROUSSEL Dominique
- 3) Mr EUDIER Alain

Membres suppléants

- 4) Mme BOSCHER Christine
- 5) Mme BROUXEL Micheline
- 6) Mme AUBRIET Denise

Le remplacement d'un titulaire empêché définitivement se fait par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de cette liste.

Contrat de maintenance de la société ADIC Informatique

Le conseil Municipal décide à l'unanimité de confier la maintenance du logiciel DELARCHIVES à la société ADIC informatique, et autorise le Maire à signer le contrat de maintenance.

La redevance annuelle est de 15€ HT (comprenant la mise à jour du logiciel et d'une assistance téléphonique à compter du 1^{er} juillet 2014).

Le présent contrat est conclu pour une période d'un an, renouvelable par année entière, par expresse reconduction sans excéder 3 ans.

Commission communale des impôts directs

Cette commission se prononce sur la valeur locative des propriétés bâties et non bâties, approuve les nouveaux tarifs d'évaluation et complète le recensement des constructions et travaux terminés. Dans notre commune, cette commission est composée de sept membres à savoir : le maire, président, et six commissaires.

Ces membres (6 titulaires et 6 suppléants) sont choisis sur une liste de 24 noms proposée par le maire.

C'est M. le Préfet qui choisira les 6 titulaires et les 6 suppléants pour siéger avec M. le Maire.

Un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune

Lorsque le territoire de la commune comporte un ensemble de propriétés boisées de 100 hectares au minimum, un commissaire doit être propriétaire de bois ou forêts.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 1650 du Code général des impôts ;

Considérant qu'il convient de soumettre au directeur des services fiscaux une liste de contribuables de la commune répondant aux conditions posées par l'article 1650 susvisé ;

Considérant que cette liste doit comporter au minimum vingt-quatre noms ;

Dresse la liste de présentation figurant en annexe ;

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
MINCKWITZ Pascale née BOULAND	BROUXEL Gérard
VADCARD Francis	TOUTAIN Catherine née DE CLERCQ
AUBRIET Denise née DUPONT	BONSERGENT Raymond
FEUILLOLEY Brigitte née FAURIE	BOSCHER Christine
SAINTY Florence née ERVET	GEORGIN Philippe
DELVALLE Bruno	LIERVILLE Marie-José
BELHACHE Laurent	LECOQ Jean
DELAUNAY Patrick	VITRY Joël
JULÉ Jean Claude	ANGOT Michaël
JOURDAN Jérôme	GUILBERT Marie-Claude
<u>Représentants hors commune</u>	<u>Représentants hors commune</u>
PATTYN Patrick	MARQUAIS Vincent
MODARD Eric	

Délibération fixant le montant des indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes (annule et remplace les délibérations du 29 mars 2014 (numéros 2014/18 et 2014/19))

Vu les articles L.2123 20 à L.2123 24 1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 29 mars 2014 constatant l'élection du maire et de 3 adjoints,

Vu les arrêtés municipaux en date du 29 mars 2014 portant délégation de fonctions à Madame BOSCHER Christine 1^{ère} adjointe, Monsieur RIGAL-ROY Olivier 2^{ème} adjoint et Madame BROUXEL Micheline 3^{ème} adjointe

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 718 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 31 %

Considérant que pour une commune de 718 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 8.25 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, avec effet au 29 mars 2014 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints comme suit :

- maire : 31 % de l'indice 1015
- 1^{er} adjoint : 8.25 % de l'indice 1015
- 2^{ème} adjoint : 8.25% de l'indice 1015
- 3^{ème} adjoint : 8.25% de l'indice 1015

D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

De transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

TABLEAU ANNEXE À LA DELIBERATION DU 12 juin 2014

2014/37

INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES

FONCTION	NOMS	TAUX APPLIQUE DE L'INDICE 1015	MONTANT MENSUEL BRUT
Maire	EUDIER Moïse	31%	1178.45€

1er Adjoint	BOSCHER Christine	8.25%	313.62€
2ème Adjoint	RIGAL-ROY Olivier	8.25%	313.62€
3 ^{ème} Adjoint	BROUXEL Micheline	8.25%	313.62€

Grand Evreux Agglomération : Délibération pour la commission intercommunale des impôts directs

Le maire expose au Conseil Municipal que l'article 1650 A du code général des impôts rend obligatoire la création, pour la communauté d'agglomération GEA levant la fiscalité professionnelle unique, d'une commission intercommunale des impôts directs, composée de 11 membres :

- le président de l'EPCI (ou un vice-président délégué),
- et 10 commissaires titulaires.
- et 10 commissaires suppléants

Il précise que :

- cette commission intercommunale, en lieu et place des commissions communales :
 - participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés,
 - donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale.

Le Conseil Municipal propose 1 commissaire titulaire et un suppléant

COMMISSAIRE TITULAIRE	COMMISSAIRE SUPPLEANT
Nom : M. ROUSSEL Prénom : Dominique Adresse : 35 rue des Grands Merisiers 27930 Le Boulay Morin Date de naissance : 29 octobre 1955	Nom : M. RIGAL-ROY Prénom : Olivier Adresse : 24 lotissement Les Prévostes 27930 LE BOULAY MORIN Date de naissance : 16/11/1975

Grand Evreux Agglomération - Désignation d'un Représentant à la C.L.E.T

Le CONSEIL MUNICIPAL désigne, à l'unanimité, les délégués suivants comme représentant de la Commune de le Boulay Morin à la Commission Locale d'Evaluation du Transfert des Charges (CLET) du GEA Grand Evreux Agglomération

1°) **Déléguée titulaire** : Nom : **BROUXEL Micheline**
Date de naissance : 13 avril 1947
Domiciliation : 15 rue de Grands Merisiers 27930 Le Boulay Morin
Adresse email : brouxel71@hotmail.com
Numéro de téléphone : 02 32 34 76 01

2°) **Délégué suppléant** : Nom : **VADCARD Francis**
Date de naissance : 14 février 1963
Domiciliation : 47 rue des Grands Merisiers 27930 Le Boulay Morin
Adresse email : francis.vadcard@neuf.fr
Numéro de téléphone : 09 50 13 10 99

Grand Evreux Agglomération – Nomination de 3 délégués représentant la commune au sein des commissions du GEA

Monsieur EUDIER Moïse informe le Conseil Municipal de la possibilité pour les Conseillers Municipaux d'intégrer au sein du GEA des commissions thématiques.

a) Nom : RIGAL-ROY Prénom : Olivier

Date de naissance : 16/11/1975

Domicile : 24 lotissement Les Prévostes

27930 LE BOULAY MORIN

Email : orroy@yahoo.fr

- **Commission 1** : Attractivité économique et emploi – Tourisme – Enseignement supérieur et recherche – Développement des usages numériques
- **Commission 7** : Finances

b) Nom : BROUXEL Prénom : Micheline

Date de naissance : 13/04/1947

Domicile : 15 rue des Grands Merisiers

27930 LE BOULAY MORIN

Email : brouxel71@hotmail.com

- **Commission 5** : Gestion des déchets – Environnement (lutte contre les nuisances sonores et la pollution de l'air) – Propreté

c) Nom : BENTLEY Prénom : Frédéric

Date de naissance : 14/04/1958

Domiciliation : 5 route d'Irreville

27930 LE BOULAY MORIN

Email : fred.bentley@cegetel.net

- **Commission 4** : Eau et assainissement

Fixation prix terrain du lot C à bâtir

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du 28 juin 2012 fixant le prix des terrains à bâtir situés au Mesnil Doucerain.

Après discussion Le Conseil Municipal fixe le prix de vente à:

- 48 000€ pour le lot C - superficie de 1 275 m² - parcelle ZB 121
- 1 000€ le montant du compromis

Le Conseil Municipal désigne Maître DENORME, notaire à Evreux pour la rédaction des actes de vente et autorise le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Devis pour une chaudière à gaz à installer dans la mairie

Monsieur EUDIER Moïse informe le Conseil Municipal qu'il a fait des demandes de devis pour une chaudière à gaz à installer à la mairie.

Monsieur le Maire présente les devis et donne la parole à Mr RIGAL-ROY Olivier qui a analysé les devis :

1) **Entreprise TECHNIC**

Descriptif :

- Chaudière murale au gaz propane FRISQUET
- type condensation VISIO 32kw chauffage

4 431.31 € HT **soit 5 317.57€ TTC**

2) **Entreprise MURAL GAZ**

Descriptif :

- Chaudière au gaz propane VAILLANT
- type condensation 46kw chauffage

4 446.49€ HT **soit 5 335.79 € TTC**

3) **Société GAZ ELEC**

Descriptif :

- Chaudière au gaz propane CHAPPE
- type condensation chauffage et ECS à micro accumulation, 15l min eau et échangeur spiralé en inoxausténitique 316l.

2 478.34€ HT **soit 2 974.01€ TTC**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise MURAL GAZ pour un montant HT de 4 446.49€ et autorise Monsieur le Maire à signer le devis

Questions Diverses

Commission fêtes et cérémonies

La commission sports et loisirs prend en charge les fêtes et cérémonies de la commune.
Monsieur RIGAL-ROY Olivier intègre cette commission.

Voirie

Monsieur ROUSSEL Dominique et Monsieur EUDIER Moïse font part de leur réunion sur le terrain avec le GEA concernant la mise en sécurité de la voirie au Mesnil Doucerain. Le GEA va établir des propositions de mise en sécurité.

Le Conseil Municipal envisage une réunion publique pour informer les habitants des solutions envisagées pour la sécurité de tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **22 H 30**

Fait au Boulay Morin, **le 12 juin 2014**

Le Maire
Moïse EUDIER

1^{er} Adjoint
Christine BOSCHER

2^{ème} Adjoint
Olivier RIGAL-ROY

3^{ème} Adjoint
Micheline BROUXEL

Les Conseillers